

# VILLE DE SORGUES



**Attestation de parution sur echodumardi.com**

**Date de téléchargement de justificatif : 04 décembre 2024**

**Département : Vaucluse**

**Cette annonce paraîtra le 7 juin 2024 sous réserves d'incidents**



## **COMMUNE DE SORGUES - DEPARTEMENT DU VAUCLUSE**

### **ARRETE DE PRESOMPTION DE BIEN SANS MAÎTRE**

Le Maire informe ses administrés que par arrêté en date du 24 mai 2024, visé par la Préfecture de Vaucluse, le 21 mai 2024 :

- Le terrain non bâti cadastré BI 61, situé Milerieu d'une superficie de 1 596 m<sup>2</sup> répond à la définition de « bien sans maître ». Ce terrain est donc susceptible de faire l'objet d'un transfert dans le domaine privé de la commune au sens de l'article L 1123-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ».

Un exemplaire de cet arrêté est affiché dans le hall du Centre Administratif de Sorgues situé Route d'Entraigues, au niveau du chemin de Vaucroze , Milerieu ainsi que sur la parcelle cadastrée BI 61.



Ecrit par Echo du Mardi le 7 juin 2024

Toute personne intéressée, peut consulter cet acte en se présentant au Secteur Foncier Patrimoine, situé au premier étage du Centre Administratif de Sorgues, aux jours et heures habituels d'ouverture du service.

Le Maire, Thierry LAGNEAU

3955708